



CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 03 décembre 2018

Ce jour lundi trois décembre, de l'an deux mil dix-huit, à 19 heures, faisant suite à une convocation écrite du Collège communal, envoyée le 23 novembre 2018

PRESENTS : MM. J-CI. DEBIEVE, Bourgmestre – Président;
G. CORDA, M. VACHAUDEZ, S. NARCISI, D. PARDO, J. HOMERIN, Echevins;
N. BASTIEN, G. NITA, J. CONSIGLIO, E. BELLET, Y. BUSLIN, C. HONOREZ,
C. MASCOLO, C. DJEMAL, M. DETOMBE, S. BARBARROTA, D. BRUNIN, M. DRAMAIX,
S. COQUELET, V. BROUCKAERT, F. GOBERT, L. IWASZKO, J. RETIF, T. PERE,
Conseillers Communaux;
P. BOUCHEZ, Directeur Général

élus lors des élections communales du 14 octobre 2018, se sont réunis en séance publique.

Conformément à l'article L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, la séance est présidée par Monsieur Jean-Claude DEBIEVE, Bourgmestre sortant.

Monsieur Philippe BOUCHEZ, Directeur Général, assiste à la séance.

1. Validation des élections – Information.

Les articles L 4146-4 à L 4146-17 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation réglementent la validation des élections.

L'assemblée prend connaissance de l'arrêté du Collège provincial du 15 novembre 2018 validant les élections communales de BOUSSU du 14 octobre 2018.

Aucun recours n'a été introduit.

2. Vérification des pouvoirs – Incompatibilité de fonction et incompatibilité familiale.

Le Conseil communal prend acte du rapport du Collège attestant que les personnes mentionnées sous,

Noms	Prénoms	Sexe	Lieu et date de naissance	Profession
DEBIEVE	Jean-Claude	M	ATHIS, le 25/03/1945	Retraité
CORDA	Giovanna	F	CARBONIA, le 02/11/1952	Enseignante
VACHAUDEZ	Michel	M	HAINES-ST-PAUL, le 19/03/1961	Retraité
BASTIEN	Nicolas	M	BOUSSU, le 01/09/1982	Cardre d'organisation
NARCISI	Sandra	F	BOUSSU, le 28/08/1977	Coiffeuse
PARDO	Domenico	M	BOUSSU, le 07/12/1973	Employé
HOMERIN	Jean	M	BAUDOUR, le 19/01/1965	Licencié
BELET	Eric	M	BAUDOUR, le 11/08/1974	Chef d'entreprise
DJEMAL	Cherif	M	BOUSSU, le 06/06/1965	Chirurgien - Orthopédiste
DETOMBE	Maud	F	TOURNAI, 11/09/1977	Enseignante
BUSLIN	Yasmine	F	BOUSSU, le 14/12/1955	Employée
BARBAROTTA	Sabrina	F	BOUSSU, le 03/05/1980	Employée
HONOREZ	Céline	F	BOUSSU, le 23/12/1984	Juriste

DRAMAIX	Mary	F	BOUSSU, le 30/10/1998	Etudiante
COQUELET	Serge	M	BOUSSU, le 23/09/1958	Sans profession
GOBERT	Frédéric	M	BAUDOURE, le 13/03/1970	Travailleur socioculturel
NITA	Guy	M	MONS, le 07/08/1957	Employé
BROUCKAERT - DESEVEAUX	Véronique	F	LEUZE, 07/07/1975	Ingénieur
CONSIGLIO	Joseph	M	BOUSSU, le 15/11/1953	Technicien
IWASZKO	Livia	F	MONS, le 23/04/1984	Prof enseignement secondaire
MASCOLO	Cyril	M	BOUSSU, le 23/10/1989	Enseignant
BRUNIN	David	M	JEMAPPES, le 28/10/1969	Agent des postes
RETIF	Jacques	M	JEMAPPES, le 07/08/1950	Retraité
FREDERICK	Simone	F	JEMAPPES, Le 13/05/1950	Directeur d'école
PERE	Thierry	M	MONS, le 05/03/1967	Employé

Élus Conseillers Communaux à l'occasion de l'élection communale du 14 octobre 2018 sont éligibles au terme de l'article L 4142-I et 2 du Code Wallon de la Démocratie et de la Décentralisation.

2b. Renonciation au mandat de la part d'une élue – Prise d'acte de sa lettre de désistement.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, dont son article L1122-4 ;

Vu la circulaire du 23 octobre 2018 relative à la validation des élections communales du 14 octobre 2018 et à l'installation des conseillers communaux et du Collège communal ;

Vu le procès-verbal du recensement des votes par le Bureau électoral communal établi le 14 octobre 2018 en vue du renouvellement du Conseil communal de BOUSSU ;

Vu l'arrêté du 15 novembre 2018 du Collège provincial du Hainaut validant les élections communales qui ont eu lieu à Boussu le 14 octobre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil communal en sa séance de ce 3 décembre 2018 relatives à l'installation des élus en qualité de conseillers titulaires suite aux élections communales du 14 octobre 2018 ;

Vu la lettre de désistement de Mme Simone FREDERICK, élue en qualité de Conseillère communale titulaire, datée du 24 novembre 2018 ;

Vu la convocation écrite du Collège communal, remise à domicile le 23 novembre 2018 ;

Considérant que l'article L1122-4 du Code susvisé prévoit que tout candidat élu peut, après validation de son élection, renoncer, avant son installation, au mandat qui lui a été conféré ;

Considérant que, pour être valable, ce désistement doit être notifié par écrit au Conseil communal, lequel en prend acte dans une décision motivée ;

Considérant que cette prise d'acte est justifiée par le fait que, dans sa lettre de désistement, Mme Simone FREDERICK indique qu'elle sera dans l'impossibilité d'assurer son mandat de Conseillère communale pour raisons personnelles .

Le Conseil Communal prend acte du désistement de Madame Simone FREDERICK.

3. Installation des conseiller(ère)s communaux(ales) - Prestation de serment.

Le Bourgmestre appelle Madame Giovanna CORDA, première Echevine sortante, afin de prendre la présidence de séance et de recevoir sa prestation de serment en qualité de conseiller communal.

Monsieur Jean-Claude Debiève prête le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation : « **Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge** ».

Le Bourgmestre reprend la présidence de séance et Madame Giovanna CORDA retourne auprès des autres conseillers élus.

Tous les élus présents prêtent successivement entre les mains du Bourgmestre le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation : « **Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge** ».

(suivant l'ordre de préséance)

Prenant acte de cette prestation de serment, MM.

DEBIEVE	Jean-Claude
CORDA	Giovanna
VACHAUDEZ	Michel
NARCISI	Sandra
PARDO	Domenico
HOMERIN	Jean
BASTIEN	Nicolas
FREDERICK	Simone
NITA	Guy
CONSIGLIO	Joseph
BELLET	Eric
BUSLIN	Yasmine
HONOREZ	Céline
MASCOLO	Cyril
DJEMAL	Cherif
DETOMBE	Maud
BARBAROTTA	Sabrina
BRUNIN	David
DRAMAIX	Mary
COQUELET	Serge
BROUCKAERT	Véronique
GOBERT	Frédéric
IWASZKO	Livia
RETIF	Jacques
PERE	Thierry

Sont déclarés installés en qualité de conseillers communaux.

4. Fixation du tableau de préséance du Conseil Communal – Décision.

Vu l'installation du nouveau Conseil Communal en séance du 3 décembre 2018;

Arrête son tableau de préséance comme suit :

	NOM	PRENOM
1	DEBIEVE	Jean-Claude
2	CORDA	Giovanna
3	VACHAUDEZ	Michel
4	NARCISI	Sandra
5	PARDO	Domenico
6	HOMERIN	Jean
7	BASTIEN	Nicolas
8	FREDERICK	Simone
8	NITA	Guy
9	CONSIGLIO	Joseph
10	BELLET	Eric
11	BUSLIN	Yasmine
12	HONOREZ	Céline
13	MASCOLO	Cyril
14	DJEMAL	Cherif
15	DETOMBE	Maud
16	BARBAROTTA	Sabrina
17	BRUNIN	David
18	DRAMAIX	Mary
19	COQUELET	Serge
20	BROUCKAERT	Véronique
21	GOBERT	Frédéric
22	IWASZKO	Livia
23	RETIF	Jacques
24	PERE	Thierry

LE CONSEIL COMMUNAL

ARRETE PAR

24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Le tableau de préséance repris ci -dessus qui sera revu au prochain conseil suite à la renonciation du mandat de Madame Simone FREDERICK.

5. Démission de Monsieur Domenico PARDO en tant que Conseiller de l'action sociale.

Attendu qu'en date du 23 novembre 2018, Monsieur Domenico PARDO, Conseiller du Conseil de l'Action sociale a déposé un courrier par lequel il démissionne de ses fonctions qui sera effective à partir du 03 décembre à 19 heures;

Considérant que le code de la démocratie locale prévoit (CDLD, art L1123-11) que la démission prend effet à la date où le conseil communal l'accepte ;

Vu la loi communale et le code de la démocratie locale ;

Le Conseil Communal décide par 19 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions :

Art 1 : d'accepter la démission de Monsieur Domenico PARDO de ses fonctions de Conseiller du Conseil de l'Action Sociale.

Art 2 : de communiquer la présente à l'intéressé et aux autorités de tutelle.

6. Adoption du pacte de majorité.

Vu les dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatives au pacte de majorité et au Collège communal, spécialement les articles L1123-1, L1123-3, L1123-4 et L1123-8.

Considérant qu'il appert du procès-verbal des élections que les sièges au Conseil communal sont répartis comme suit entre les différents groupes politiques.

Groupe PS :	16 membres,
Groupe ECHO :	4 membres,
Groupe AGORA	3 membres,
Groupe RC	2 membres,

Considérant que les différentes groupes politiques se composent des Conseillers ci-après :

Groupe PS : DEBIEVE Jean-Claude, CORDA Giovanna, VACHAUDEZ Michel, BASTIEN Nicolas, NARCISI Sandra, PARDO Domenico, HOMERIN Jean, BELLET Eric, DJEMAL Cherif, DETOMBE Maud, BUSLIN Yasmine, BARBAROTTA Sabrina, HONOREZ Céline, DRAMAIX Mary, COQUELET Serge, GOBERT Frédéric

Groupe ECHO: G. NITA, V. BROUCKAERT – DESSEVEAUX, J. CONSIGLIO, L. IWASZKO

Groupe AGORA : C. MASCOLO, D. BRUNIN, J. RETIF

Groupe RC : S. FREDERICK , T. PERE

Vu le pacte de majorité signé par le groupe PS et déposé entre les mains du Secrétaire communal le 12 novembre 2018.

Considérant que ledit projet de pacte remplit les conditions énoncées à l'article L1123-1 du Code de la Démocratie locale,

Qu'il indique l'identité du groupe politique qui y est partie, à savoir le PS,

Qu'il mentionne l'identité des personnes proposées pour participer au Collège communal, à savoir :

Monsieur Jean-Claude DEBIEVE, Bourgmestre,
Madame Giovanna CORDA, 1er Echevine,
Monsieur Michel VACHAUDEZ, 2e Echevin,
Madame S. NARCISI 3e Echevin
Monsieur Domenico PARDO, 4e Echevin
Monsieur Jean HOMERIN, 5e Echevin

Monsieur Nicolas BASTIEN, , Président du C.P.A.S.

Qu'il propose donc pour le Collège communal, des membres de sexe différent,

Qu'il a été signé par l'ensemble des personnes désignées,

Qu'il a été signé, pour le groupe politique y participant, par les personnes suivantes :

Groupe PS : DEBIEVE Jean-Claude, CORDA Giovanna, VACHAUDEZ Michel, BASTIEN Nicolas, NARCISI Sandra, PARDO Domenico, HOMERIN Jean, BELLET Eric, DJEMAL Cherif, DETOMBE Maud, BUSLIN Yasmine, BARBAROTTA Sabrina, HONOREZ Céline, DRAMAIX Mary, COQUELET Serge, GOBERT Frédéric

Et satisfait donc à l'exigence de signature par la majorité des membres de chaque groupe politique dont

au moins un membre est proposé pour participer au Collège communal.

Le Conseil Communal décide par 19 voix pour, 5 voix contre et 0 abstention :

D'adopter le projet de pacte de majorité.

7. Prestation de serment du Bourgmestre.

Considérant que le Bourgmestre doit être installé dans sa nouvelle fonction.

Considérant que le Bourgmestre ne tombe pas dans un des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-2 et L1125-3, in fine, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Considérant que rien ne s'oppose dès lors à ce qu'il prête le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale.

Le Bourgmestre appelle Madame Giovanna CORDA, première Echevine sortante, afin de prêter le serment prescrit à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation: « **Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge** ».

Monsieur Jean-Claude DEBIEVE est déclaré installé dans ses fonctions de Bourgmestre et reprend la présidence de la séance.

8. Prestation de serment des Echevins.

Considérant que les Echevins doivent être installés dans leurs nouvelles fonctions.

Considérant que les Echevins ne tombent pas dans un des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-2 et L1125-3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Considérant que rien ne s'oppose dès lors à ce qu'ils prêtent le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la démocratie locale.

Les Echevins élus sont alors invités à prêter le serment suivant, prescrit par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation : « **Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge** ».

Appelés dans l'ordre fixé par leur rang dans le pacte de majorité, MM. CORDA Giovanna, VACHAUDEZ Michel, NARCISI Sandra, PARDO Domenico, HOMERIN Jean prêtent successivement serment entre les mains de Monsieur DEBIEVE, Bourgmestre et sont déclarés installés dans leurs fonctions de membres du Collège communal.

9. Election de plein droit des membres du Conseil de l'Action Sociale.

Vu la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale, comme modifiée par le décret du 8 décembre 2005 ;

Attendu que l'article 12, alinéa, 1er, de ladite loi organique énonce que la désignation des membres du conseil de l'action sociale a lieu en séance publique lors de la séance d'installation du conseil communal ; que, conformément à l'article L1123-3, alinéa, 3, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le conseil communal est installé le premier lundi de décembre qui les élections ;

Attendu qu'aux termes de l'article 10 de la loi organique, les sièges au conseil de l'action sociale sont répartis par groupes politiques proportionnellement au nombre de sièges dont chaque groupe bénéficie au sein du conseil communal ; que la répartition des sièges s'opère en divisant le nombre de sièges à pouvoir par le nombre de membres du conseil communal, multiplié par le nombre de sièges détenus par chaque groupe au sein du conseil communal ; que les unités ainsi obtenues indiquent le nombre de sièges immédiatement acquis par chaque groupe politique ; que le ou les siège(s) non attribué(s) est (sont) dévolu(s) dans l'ordre d'importance des décimales ; qu'en cas d'égalité des décimales, le siège est attribué aux listes participant au pacte de majorité ;

Attendu qu'il résulte de l'article L1122-3, alinéa 1er, du Code de la démocratie locale et de l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 octobre 2005 portant classification des communes en exécution de ladite disposition, que le nombre des membres du conseil communal s'élève à 25 ;

Vu le procès-verbal définitif des élections communales dont il appert que la répartition des sièges au sein du conseil communal s'établit comme suit :

PS : 16 ECHO : 4 AGORA : 3 RC : 2

Attendu que la répartition des 11 sièges du conseil de l'action sociale s'opère donc comme suit :

Groupe politique	Nbre de conseillers communaux	Calcul	Sièges directement acquis	Application de la règle de la plus grande décimale	Pacte de majorité OUI/NON	TOTAL
PS	16	$16 \times 11 = 7,04$ 25	7	0	OUI	7
ECHO	4	$4 \times 11 = 1,76$ 25	1	1	NON	2
AGORA	3	$3 \times 11 = 1,32$ 25	1	0	NON	1
RC	2	$2 \times 11 = 0,88$ 25	0	1	NON	1
total			9	2		11
Reste			2	sièges		

Attendu que chaque groupe politique a déposé une liste de candidats dans les délais prescrits par l'article 11 de la loi organique, entre les mains du Président du conseil communal, assisté du secrétaire communal ;

Que pour le Groupe PS : DEBIEVE Jean-Claude, CORDA Giovanna, VACHAUDEZ Michel, BASTIEN Nicolas, NARCISI Sandra, PARDO Domenico, HOMERIN Jean, BELLET Eric, DJEMAL Cherif, DETOMBE Maud, BUSLIN Yasmine, BARBAROTTA Sabrina, HONOREZ Céline, DRAMAIX Mary, COQUELET Serge, GOBERT Frédéric conseillers communaux, ont présenté les candidats suivants :

Nom et Prénom	Date de Naissance	Adresse	sexe	Conseil Communal OUI/NON
1. BASTIEN Nicolasl	01/09/82	Rue de Caraman 172 – 7300 BOUSSU	M	OUI
2. BUSLIN Yasmine	14/12/55	Résidence Moulin de Briques 32 -7300 BOUSSU	F	OUI
3. SILVESTRI Anne-Catherine	26/10/66	Rue Montenpeine 62 – 7300 BOUSSU	F	NON
4. HUVELLE Françoise	06/01/62	Rue Centrale 8 – 7300 BOUSSU	F	NON
5. MOURY Daniel	07/10/48	Rue du Tour 367 – 7301 HORNU	M	NON
6. FISSIAUX Daniel	01/09/63	Rue Georges Cordier 74 -7300 BOUSSU	M	NON
7. GOOSSENS Amélie	13/07/00	Rue de Caraman 40 – 7300 BOUSSU	F	NON

Que pour le Groupe ECHO : G. NITA, V. BROUCKAERT, J. CONSIGLIO, L. IWASZKO conseillers communaux, ont présenté les candidats suivants :

Nom et Prénom	Date de Naissance	Adresse	sexe	Conseil Communal OUI/NON
1. LIGNON Jean-Luc	07/06/54	Sentier de Wasmes 148 – 7301 HORNU	M	NON
2. BIEFNOT Marie-Christine	16/05/55	Rue de Dour 295 – 7300 BOUSSU	F	NON

Que pour Groupe AGORA : C. MASCOLO, D. BRUNIN, J. RETIF.

Nom et Prénom	Date de Naissance	Adresse	sexe	Conseil Communal OUI/NON
1. CAMBIER Leslie	17/06/83	Rue Arthur Bastien 41 à 7301 HORNU	F	NON

Que pour le Groupe RC : (~~S. FREDERICK~~) ayant signifié sa renonciation , T. PERE, conseillers communaux, ont présenté le candidat suivant :

Nom et Prénom	Date de Naissance	Adresse	sexe	Conseil Communal OUI/NON
VILAIN Stéphane	23/07/73	Chasse de Saint-Ghislain 16 à 7300 BOUSSU	M	NON

Attendu que lesdites listes répondent aux conditions énoncées à l'article 10, alinéas 7 à 9, de la loi organique ; qu'elles ne contiennent pas un nombre de candidats supérieur au nombre de candidats supérieur au nombre de sièges revenant à chaque groupe politique ; qu'elles ont été signées par la majorité des conseillers communaux du groupe concerné et contresignées par les candidats y présentés ; qu'elles respectent les dispositions en matière de mixité et de quota de conseillers communaux ;

DECIDE que, conformément à l'article 12 de la loi organique, sont élus de plein droit conseillers de l'action sociale :

Pour le groupe PS : MM. BASTIEN, BUSLIN, SILVESTRI, HUVELLE, MOURY, FISSIAUX, GOOSSENS.

Pour le Groupe ECHO : MM.LIGNON, BIEFNOT.

Pour le groupe AGORA : M. CAMBIER.

Pour le groupe RC : M. VILAIN.

Conformément à l'article 15 de la loi organique, le dossier de l'élection sera transmis sans délai au collège provincial. Toute réclamation contre l'élection doit, à peine de déchéance, être introduite par écrit auprès du collège provincial dans les cinq jours.

10. Election des membres du Conseil de Police.

Vu la loi du 7décembre 1988 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux « LPI » ;

Vu l'arrêté royal du 20 décembre 2000 relatif à l'élection des membres du conseil de police dans chaque conseil communal, ci-après dénommé « *arrêté royal* » ;

Considérant que l'article 18 de la LPI prévoit que l'élection des membres du conseil de police a lieu au cours de la séance publique lors de laquelle le conseil communal est installé ou, au plus tard, dans les dix jours ; Si ce dernier jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, ce délai est prolongé jusqu'au prochain jour qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié légal ;

Considérant que le conseil de police de la zone pluricommunale est composé de 23 membres élus, conformément à l'article 12, alinéa 1er, LPI ;

Nom : GOBERT Prénom : Frédéric Date de naissance : 13/03/1970 Adresse : Rue Letor 78 à 7300 BOUSSU Profession : Enseignant	Nom : BARBAROTTA Prénom : Sabrina Date de naissance : 03/05/1980 Adresse : Rue de Warquignies 236 à 7301 HORNU Profession : Employée
	Nom : HONOREZ Prénom : Céline Date de naissance : 23/12/1984 Adresse : Rue du Tour 22 à 7301 HORNU Profession : Employée
Nom : MASCOLO Prénom : Cyril Date de naissance : 24/10/1989 Adresse : Rue Grande 124 à 7301 HORNU Profession : Enseignant	Nom : RETIF Prénom : Jacques Date de naissance : 07/08/1950 Adresse : Rue Verhaeren 55 à 7300 BOUSSU Profession : Retraité
Nom : NITA Prénom : Guy Date de naissance : 07/08/1957 Adresse : Rue de Wasmes 127 à 7301 HORNU Profession : Comptable	Nom : BROUCKAERT Prénom : Véronique Date de naissance : 07/07/1975 Adresse : Rue d'Hanneton 8 A à 7300 BOUSSU Profession : Ingénieur agronome
	Nom : CONSIGLIO Prénom : Joseph Date de naissance : 15/11/1953 Adresse : Rue de Caraman 20 à 7300 BOUSSU Profession : Employé
Nom : PERE Prénom : Thierry Date de naissance : 05/03/1967 Adresse : Rue de Binche 212 à 7301 HORNU Profession : Informaticien	Nom : KHARBOUCH Prénom : Mebarek Date de naissance : 10/08/1978 Adresse : Rue du Calvaire 14 à 7300 BOUSSU Profession : Employé

Considérant que les deux Conseillers Communaux les plus jeunes, assistent le Bourgmestre lors des opérations du scrutin et du recensement des voix ;

Considérant que l'élection des membres effectifs du conseil de police et de leur(s) éventuel(s) suppléant(s) a lieu en séance publique et à scrutin secret ;

24 conseillers prennent part aux scrutins et reçoivent chacun 3 bulletins de vote,

72 bulletins de vote ont été trouvés dans l'urne ;

Considérant que le recensement des voix en ce qui concerne ces bulletins donne le résultat suivant donne le résultat suivant :

1 bulletins non valables,

0 bulletins blancs,

71 bulletins valables

Considérant que les suffrages exprimés sur les 71 bulletins de vote valables se répartissent comme suit :

Nom et prénom des candidats membres effectifs	Nombres de voix obtenues
COQUELET Serge	16
DRAMAIX Mary	16
GOBERT Frédéric	16
MASCOLO Cyril	9
NITA Guy	14
PERE Thierry	0
	TOTAL 71

Considérant que les suffrages au scrutin secret ont été exprimés au nom de candidats membres effectifs ;

Constate que les 4 candidats membres effectifs, qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus ;

Considérant qu'en raison d'une parité des voix entre, candidats membres effectifs, il faudra procéder à un choix conformément à l'article 17 LP ;

Considérant que le Bourgmestre établit que :

Sont élus membres effectifs du Conseil de Police	Les candidats présentés à titre de suppléants pour chaque membre effectif élu mentionné ci-contre, sont, de plein droit et dans l'ordre de l'acte de présentation, suppléants de ces membres effectifs élus
COQUELET Serge	BARBAROTTA Sabrina – DETOMBE Maud
DRAMAIX Mary	BARBAROTTA Sabrina – DJEMAL Cherif
GOBERT Frédéric	BARBAROTTA Sabrina – HONOREZ Céline
NITA Guy	BROUCKAERT Véronique – CONSIGLIO Joseph

Constate que la condition d'éligibilité est remplie par :

- les 4 candidats membres effectifs élus,
- les 6 candidats, de plein droit suppléants, de ces 4 candidats membres effectifs,

Considérant qu'aucun membre effectif ne se trouve dans un des cas d'incompatibilité précisés à l'article 15 LPI ;

~~OU~~

~~Considérant que les membres effectifs mentionnés ci-après se trouvent dans un cas d'incompatibilité visé à l'article 15 LPI :~~

.....
.....
.....

~~Considérant que ne peut pas être admis à la prestation de serment, que suppléant, prendra sa place en vertu de l'article 17, alinéa 2, LPI~~

Considérant que le présent procès-verbal sera, en application de l'article 18 bis LPI et de l'article 15 de l'arrêté royal, envoyé en deux exemplaires à la députation permanente ou au collège visé à l'article 83 quinquies, § 2, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises.

La présente délibération a fait l'objet d'une approbation en séance.

11. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018.

Le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2018 est approuvé par 18 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions.

12. Intervention de Monsieur le Bourgmestre et interventions des porte-parole des groupes de la minorité du Conseil Communal.

Discours du groupe ECHO

Au nom de tous les candidats de la liste ECHO, nous tenons à remercier les citoyens qui nous ont fait confiance lors des dernières élections et qui ont, de ce fait, marqué leur approbation sur le programme qui leur a été proposé.

Nous actons ce jour que le parti majoritaire qui, lors de la dernière mandature avait opté pour un élargissement de la représentativité du collège échevinal a décidé de poursuivre seul la gestion de la commune alors que selon le retour de la population et du personnel, l'ouverture et la collaboration avec un autre parti avait été perçue de manière positive.

Le résultat électoral personnel de l'échevin « partenaire » en est la preuve concrète.

Nous déplorons cette décision d'autant plus que pour la première fois, le parti majoritaire qui a obtenu 47,9% ne représente pas la majorité des habitants de la commune.

Dans le contexte actuel où l'incompréhension des citoyens vis-à-vis du « politique » est à son maximum, nous estimons que cette situation est dommageable pour la population.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer (et nous continuerons à le faire), l'intérêt général doit primer sur les intérêts particuliers des uns et d'autres à commencer par le collège lui-même.

Une nouvelle mandature a débuté ce jour et nous vous confirmons, si besoin en était, que nous resterons particulièrement vigilants au respect du code de la démocratie locale et aux mesures qui seront mises en œuvre pour la poursuite du développement de la commune et de ses citoyens.

Nous soutiendrons tous les projets positifs qui seront proposés par la majorité et en adéquation avec notre programme, mais nous ne manquerons pas d'intervenir si nécessaire en cas d'occasions manquées voire de nous opposer si nous estimons que les décisions vont à l'encontre d'une politique de développement qui ne préservera pas les générations futures.

Dans l'opposition nous serons particulièrement attentifs à une série de thématiques dont principalement ; **Le rôle et la participation citoyenne** dans la vie de la cité et à ce sujet vous pouvons déjà vous signaler que nous espérons qu'un consensus se dégagera lors de la rencontre prévue début janvier 2019 avec le riverains de la « rue du Moulin ».

Développement durable : Alors que l'urgence climatique n'est plus à démontrer, et que la commune s'est unanimement engagée via la convention des Maires à réduire ses émissions de CO2 de 40% en 2030, nous nous inquiétons fortement du fait que cette problématique ne soit pas clairement reprise dans une compétence échevinale.

Nous invitons tous les citoyens, en accord avec notre projet à œuvrer d'une manière ou d'une autre au développement de notre commune.

Notre groupe ECHO est prêt à s'engager avec vous : Notre slogan de campagne « faites-vous entendre » sera plus que jamais d'actualité.

Gouverner c'est choisir, Notre souhait pour ces 6 prochaines années est que le nouveau collège ouvre pour les citoyens de notre commune les portes d'un demain plus durable et plus social.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Discours du groupe AGORA

Monsieur Le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Echevins,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

A vous tous en vos fonctions, grades et qualités.

C'est Romain Gary qui écrivait : « Je suis un de ces démocrates qui croient que le but de la démocratie est de faire accéder chaque homme à la noblesse. »

Et la noblesse de la démocratie, aujourd'hui, il faut bien l'admettre doit passer par la transition vers une société plus viable.

La montée en puissance des acteurs locaux qui, à leur niveau, peuvent réduire fortement les émissions de CO₂ est un palliatif à la lenteur des négociations des états et à leur difficulté de passer le grand braquet sur les questions environnementales.

Au niveau local, les contraintes sont moindres. On décide sur un territoire plus homogène, on dispose des leviers pour agir et l'action des lobbies est plus faible parce-que plus visible.

Quand un agriculteur frappé par la sécheresse ou les inondations abat une partie de son capital faute de pouvoir le nourrir correctement, le Bourgmestre identifie clairement ce que désastre environnemental veut dire.

En Belgique, de plus en plus de communes se convertissent à la transition écologique.

Et cette transition nécessite obligatoirement un débat démocratique, culturel et sociétal. Et pour impliquer les citoyens, le niveau le plus pertinent est précisément le local.

Et cela vaut pour l'épuisement des ressources planétaires, pour des projets d'économie d'énergie dont certains peuvent devenir citoyens, mais aussi d'initiatives comme des repair café, ateliers coopératifs, magasin zéro déchet, cantines, potagers ou composts de quartier, école de devoir, groupes artistiques, etc.

Notre association AGORA avant d'être politique organisait déjà des échanges de matériel et de graines. Nous continuerons d'ailleurs à le faire.

Outre ce projet de transition écologique et d'économie collaborative, le groupe AGORA est décidé de mener un projet sur le plan démocratique, sociétal et environnemental.

Pour ceux qui nous connaissent, notre détermination est totale. C'est dans le même esprit que nous voudrions relever le défi écologique en redonnant à la nature toute sa place dans cette commune.

Nous voulons préserver l'avenir de nos générations futures. Nous pensons justement que c'est à l'échelon communal qu'il faut agir aussi, comme chacun d'entre nous qui appliqueraient d'autres façons d'agir au quotidien.

L'écologie que nous défendons et donc cette science qui étudie les êtres vivants dans leur milieu et les interactions entre eux. Une harmonie essentielle à notre avenir.

Pour nous donc, être ecolo ne se résume pas seulement à se réjouir de nouvelles taxes ou de la venue d'éoliennes ou autres énergies dites renouvelables. Renouvelables entre guillemets quand on connaît les conditions humaines, sanitaires, environnementales et de traitements de déchets que demandent l'extraction de métaux rares à l'autre bout du monde pour ces nouvelles énergies.

Au final, une politique qui consiste à toujours créer plus d'énergies qu'il y en a au lieu de ne pas préparer la réelle transition écologique.

Gandhi disait déjà : « Je doute que l'âge de l'acier soit supérieur à l'âge de pierre. »

Pour préparer cette transition verte, nous nous interrogeons donc sur la venue de nouvelles nuisances dans notre commune comme l'accaparement des terres par bétonisation, déboisement, défrichement.

Nous l'avions dit à plusieurs reprises, nous lutterons pour préserver nos derniers espaces afin d'éviter de nouvelles catastrophes naturelles comme les inondations que nous avons vu se répéter ces derniers temps. C'est en préservant ces endroits naturels que nous pourrions par la suite créer des projets pilotes en matière d'économie ou pour l'alimentation de nos enfants dans les écoles.

Nous resterons cohérents avec notre programme et avec les électeurs qui nous ont accordé leur confiance :

La lutte contre l'exclusion qu'elle soit économique, éducative ou culturelle constituera en une grande cause dans laquelle notre association s'impliquera.

Conscient que nous ne serons pas dans la majorité, nous viendrons au conseil communal avec des propositions de notre programme dans l'espoir d'être entendu par la majorité.

Et ce programme va de la création de composts de quartier, une régie agricole communale, une maison de l'emploi et de la formation, un coup de fouet à notre économie locale, une véritable protection animale et l'assurance d'une réelle sécurité dans les quartiers.

- reverdisation de notre commune
- augmentation de la biodiversité
- préservation de nos écosystèmes comme les terrils qui sont parties intégrantes de notre patrimoine
- Rénovation des quartiers et bâtiments déjà présents au lieu d'en construire de nouveaux et qui coutent très chers dans une commune où le revenu moyen est de 1150€ par mois soit 22% en moins que la moyenne belge.
- Nous viendrons avec des projets culturels
- Participation citoyenne où chaque citoyen pourra contacter et rencontrer nos élus et nos membres à tout moment où lors de nos réunions.

Un pouvoir en place qui ne pourra pas non plus négliger les 1203 personnes qui ont eu cette volonté de changement.

Ces idées que nous avons défendues sont toujours présentes dans un programme que nous estimons innovant, audacieux et en constante évolution.

AGORA qui veut mener à bien ce programme lance un défi au parti majoritaire pour le réaliser dans l'intérêt de Boussu-Hornu et de ses habitants.

Julien Gracq disait : « Tant de mains pour transformer le monde et si peu de regards pour le contempler. »

Et je vous rassure AGORA n'est pas de ces pseudo mouvement citoyens qui cachent mal les visées de grands partis politiques qui n'osent plus s'afficher.

AGORA c'est une force composée de citoyens qui veulent vraiment changer la politique.

Avant de terminer, je voudrais reprendre les paroles de Paul Valéry qui écrivait : « la politique est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde ».

L'heure est venue pour les gens de se mêler de leurs affaires.

Pour le groupe AGORA,

Cyril Mascolo,

Jacques Rétif

David Brunin

Chef de groupe

Discours du Groupe RC

Mesdames, Messieurs,

C'est un peu pris au dépourvu que je m'adresse à vous ce soir car ce n'est que récemment que j'ai appris par communiqué la décision de notre cheffe de groupe, madame Simone Frédérick, de se retirer de la vie politique.

Ce n'est pas ce qui était prévu mais c'est son choix et nous le respectons.

Je voudrais d'ailleurs ici la remercier pour avoir, en 2012, porté sur les fonds baptismaux le groupe Rassemblement Citoyen dénommé « RC ».

Comme elle le précise dans son communiqué, je ne suis qu'un débutant et je me retrouve donc sans mentor .

Néanmoins, je suis prêt à relever le défi qui m'est lancé par respect pour les personnes qui ont votés pour moi et pour le RC.

L'avantage d'être un débutant, c'est que mes réflexions, mes questions, mes idées seront vierges de toute pollution politicienne.

Pourtant, en prêtant serment, je suis devenu conseiller communal mais je reste avant tout un citoyen parmi les citoyens et c'est en citoyen que je siégerai.

Je poserai des questions qui peut-être paraîtront ridicules pour la majorité mais comme on dit :

- « Il n'y a pas de questions idiotes, seul une réponse est idiote. »

On me traitera peut-être encore de « tordu » Mais bon, ne commettons pas deux fois la même erreur, ne siégeons pas durant ce sixtennat avec un caractère revanchard, tirons plutôt un trait sur une campagne qui fût particulièrement orageuse.

Notre programme issu de chacun des colistiers était bon, mais, trop passéiste, nous ne l'avons pas assez mis en avant lors de notre campagne et nous l'avons payé cher ... très cher.

Avec presque 11% des voix, le Rassemblement Citoyen n'obtient malheureusement que 2 sièges et nous manquons le 3ème à une trentaine de voix près.

Bien évidemment, nous sommes déçus et certains qui n'ont pas digéré le choix des électeurs baissent les bras .

Mais, avec quelques élus, quelques conseillers sortants et autres sympathisants, nous avons décidé de relever ce challenge, nous avons décidé de rester présent sur la scène communale.

Nous y serons le relais des citoyens, nous exprimerons leurs doléances, nous serons constructifs et nous regarderons vers l'avenir pour aborder au mieux l'échéance 2024.

Nous tirerons les conclusions qui s'imposent et nous nous réorganiserons au sein du RC ou sous un autre nom si un rebranding s'avère nécessaire.

Ces 6 prochaines années nous réservent probablement bien des surprises car siéger dans l'opposition ne sera pas simple et nous en sommes conscients.

Personnellement je vais suivre les conseils d'une personne qui m'a dit dernièrement « tu devrais relire le code de la démocratie locale » et bien qu'elle se rassure, j'en ferai mon livre de chevet.

Certains commettent encore des erreurs après plus de 30 ans de politique alors, en tant que débutant, je demanderai encore un peu de temps et d'indulgence à mes copains d'aventure en leur promettant que nous grandirons de nos erreurs.

Notre porte est ouverte à tous, nous voulons être à l'écoute des citoyens et nous ferons tout ce qui est possible pour tenter de les satisfaire.

Lors de la précédente mandature, notre cheffe de groupe parlait de majorité marron. Celle-ci à vécu !

Mais malgré un essoufflement depuis quelques élections et encore une perte de près de 5% des électeurs en octobre dernier, cette majorité redevient rouge.

Je ne sais pas vous, mais quand je suis à un croisement et que le feu passe au rouge, je fais ce que tout le monde est censé faire, je respecte la loi, je m'arrête, car pour moi, le rouge est signe de danger et appelle à la vigilance.

Vigilants, nous le serons, nous ne baisserons pas la garde car des citoyens nous ont fait confiance et nous ont interpellé durant la campagne électorale.

Un bac à fleurs en béton gênant, à l'entrée de la rue Demot.

Un sens unique qui ne vient pas à La rue Louis Cathy, des soucis à la rue Clarisse,

Plus de 30 ans de promesses non tenues à la rue des Boraines,

Je ne peux pas tous les citer et à ceux-ci, viendront s'ajouter ceux de Boussu.

Autant d'interpellations citoyennes que nous ne pouvons pas ignorer.

Nous sommes peut-être le dernier wagon du train communal, mais qu'à cela ne tienne nous le pousserons, nous veillerons à ce qu'il reste sur les rails et si l'avant du convoi s'essouffle, nous ferons en sorte de passer à l'avant du train en 2024.

Car nous sommes déterminés à défendre dans la mesure de nos possibilités et de la manière la plus juste possible les Boussutois et les Hornutois.

Merci de votre attention.

Bonne soirée à tous.

Discours de Monsieur le Bourgmestre

Mesdames,

Messieurs,

Chacune et Chacun en vos titres et qualités,

Chers Amies,

Chers Amis,

Aujourd'hui, vous n'en doutez pas, est un jour particulier et combien important pour notre Commune, mais aussi et surtout pour celles et ceux qui, le 14 octobre dernier, ont obtenus les suffrages nécessaires et suffisants pour s'installer à la table des autorités communales pour les six années à venir.

Un mandat, un contrat, un défi, un combat même !

Une fois encore, l'honneur me revient de saluer et d'accueillir tous les élus du prochain Conseil Communal.

Je le fais avec joie mais aussi avec le sérieux et la gravité qui s'imposent tant la responsabilité de la mission est grande et la charge immense.

Je souhaite donc la bienvenue aux nouveaux et je gratifie les anciens de ma plus vive sympathie.

Mon plaisir est grand de retrouver certains anciens mais aussi d'accueillir les novices qui représentent l'avenir et le sang nouveau.

Ils sont à présent investis de grandes responsabilités : l'intérêt supérieur qui doit commander les décisions arrêtées lors des réunions du Conseil Communal... et non les intérêts personnels ou partisans!

Certes, avant le résultat final qui a fait de nous des Conseillers aux mérites divers, il y eut parfois d'inévitables heurts durant la période précédant les élections.

Maintenant, que tout est rentré dans l'ordre, que les échos de la campagne électorale se sont tus, il ne nous reste plus qu'à prendre, au-dessus des partis, au-delà des idées et des personnes, la seule résolution qui importe : celle de défendre sainement, loyalement, allègrement, par une collective émulation, les intérêts de nos concitoyens et par là leur bien-être.

A titre personnel, je suis heureux et fier de l'honneur qui m'échoit pour la 3ème fois !

Je vous en remercie très vivement et très sincèrement. Soyez assurés mesdames, messieurs, que je n'oublierai jamais l'éloquente démonstration de votre sympathie, de votre amitié même, et de votre confiance renouvelée ce 14 octobre dernier. Mon engagement et ma détermination seront à la hauteur de la mission que vous m'avez confiée une fois encore.

Je suis persuadé, qu'avec l'aide précieuse, l'expertise des anciens et la fougue des nouveaux élus, sans oublier le personnel communal, la police, et la population qui se comporte en citoyens clairvoyants, actifs et participatifs, j'aurai encore d'avantage le coeur à l'ouvrage.

Ensemble, nous allons relever nos manches et abattre de la belle et bonne besogne.

Les convictions sociales, politiques ou philosophiques sont une chose, les relations humaines en sont une autre. Je formule donc le souhait que tous travaillent dans l'estime et la confiance réciproques et expriment, en toutes circonstances, les aspirations légitimes de nos concitoyens.

Je tends la main vers chaque représentant de la population. Ce que je demande, à chacun, c'est de payer de sa personne par des actes positifs.

La tâche qui nous attend est vaste et complexe.

La gestion communale est de plus en plus difficile à appréhender : la société est en pleine mutation, les comportements et les revendications des individus, seuls ou en groupe créent de nouvelles situations et de nombreux problèmes. On doit s'y adapter.

Les difficultés ne manquent pas ! Mais n'est-ce pas devant l'obstacle que se mesure la valeur humaine ?

Abordons ainsi la gestion communale, sans à priori partisan et, ensemble, mettons-nous au travail pour le bien-être de TOUS !

Pour ma part, je m'efforcerai, à nouveau, d'être digne des responsabilités inhérentes à ma charge.

Je n'ai qu'un objectif, avec vous : faire de Boussu-Hornu une entité attractive, dynamique, prospère, séduisante... agréable à vivre, avec une qualité de vie toujours revue à la hausse.

Ma note de politique générale, avec nos fermes intentions, convaincra certainement les plus sceptiques. Elle sera diffusée dans les prochaines semaines.

Comme j'ai pu le constater, c'est dans une ambiance de cordialité, de sympathie et de respect que nous allons, dans quelques instants, clôturer cette séance marquée par la courtoisie qui sied en pareille circonstance.

Cette cérémonie ne devrait offrir que du bonheur, de la satisfaction. Pourtant, en ce qui me concerne, elle s'accompagne aussi de nostalgie. Je pense, en effet, à celles et ceux qui partent, emportant des souvenirs communs, des sentiments éprouvés, voire une amitié fidèle.

Je leur réitère mes remerciements pour le travail accompli et je formule mes meilleurs vœux à leur égard, convaincu qu'ils adopteront un nouvel art de vivre digne de leur personnalité et de leur engagement politique.

Je leur adresse les sentiments reconnaissants de chacun pour leur précieuses actions au sein de la Commune.

Je m'en voudrais de clôturer cette séance sans avoir une pensée émue envers celui qui m'a amené ici : notre Bourgmestre à tous, Robert URBAIN, Ministre, Parlementaire et grand voyageur qui nous a quittés il y a peu

Une énumération comporte des oublis ! Mais je n'oublierai pas de vous réitérer mes plus sincères remerciements et de vous témoigner ma plus vive gratitude pour m'avoir soutenu d'abord et écouté ce soir, Merci.

Je vous invite à présent à prendre le verre de l'amitié dans la grande salle voisine.

Belle soirée à toutes et à tous !

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre,

Philippe BOUCHEZ,

Jean-Claude DEBIEVE